



INSTITUTIONS QUI ONT POUR BUT LA CONSERVATION OU LA PROTECTION DES MONUMENTS ET SITES

DEMANDE D'AGRÉMENT OU DE RENOUVELLEMENT

- Une copie des **statuts et de la liste des administrateurs**, et une copie des éventuelles modifications, tels que publiés dans les annexes du Moniteur Belge.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **document prouvant que l'institution est subventionnée** en raison de ses activités par l'Etat, par une des Régions ou par la Communauté germanophone.
- Un **calendrier des activités et un rapport d'activités** de l'année écoulée, un relevé détaillé des projets de l'année en cours et autres pièces qui démontrent que l'institution exerce ses activités en Belgique dans le domaine de la conservation ou de la protection des monuments et sites et que sa zone d'influence s'étend à l'une des Régions, à la Communauté germanophone ou au pays tout entier.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **compte des recettes et des dépenses du dernier exercice comptable clos**, avec le détail des postes de recettes et de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **budget de l'exercice comptable en cours** avec le détail des postes de recettes et de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une déclaration d'engagement complétée, datée et signée ([Word](#) - [PDF](#)) .